



Vitry-le-François

Le 27 mars 2026

**CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE VITRY-LE-FRANÇOIS**

**Procès-verbal de la séance du
Jeudi 12 février 2026**

L'an deux mille vingt-six, **le 12 février à 18 heures 00**, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans le Salon François 1^{er} de l'Hôtel de Ville de VITRY-LE-FRANÇOIS, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOUQUET, Maire, suite à la convocation faite le 06 février 2026, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et affichée à la porte de l'Hôtel de Ville, le même jour.

LE CONSEIL,

↳ **DÉSIGNE** Monsieur Laurent BURCKEL pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents : MM. BOUQUET, MOUTON, BURCKEL, Mmes COLLIN (à partir de 18h25), VÉGA, M. GONTHIER, Mme JACQUEMOT, MM. GREENHALGH, FONTAINE, Mmes SERRE, PARIS, M. TESTA, Mmes BAUMEL, GOUILLY, LEPAGE, COLSON, MM. BEAUJOIN, MAUPOIX, TRIOLET, Mme MUNSTER (jusqu'à 20h25), M. DUCHÊNE (à partir de 18h30), MM. ELGHALLOUSSI, MIRGODIN.

Absents excusés : Mme RÉOLON, M. TINDILLIÈRE, Mme FAVIER, M. CARDOSO, Mme BERTIN, MM. ROCH, HMISSI, Mmes CHEMINI, GOLLÈS, M. ERRE.

9 pouvoirs sont déposés sur le bureau de Monsieur le Maire :

- ✓ Mme RÉOLON donne pouvoir à Mme VÉGA ;
- ✓ M. TINDILLIÈRE donne pouvoir à M. MOUTON ;
- ✓ Mme FAVIER donne pouvoir à Mme COLLIN (à partir de 18h25) ;
- ✓ M. CARDOSO donne pouvoir à M. BURCKEL ;
- ✓ Mme BERTIN donne pouvoir à Mme JACQUEMOT ;
- ✓ M. HMISSI donne pouvoir à M. GREENHALGH ;
- ✓ Mme CHEMINI donne pouvoir à M. GONTHIER ;
- ✓ Mme MUNSTER donne pouvoir à M. MIRGODIN (à partir de 20h25) ;
- ✓ Mme GOLLÈS donne pouvoir à M. TRIOLET.

Il est ensuite procédé à l'examen des délibérations inscrites à l'ordre du jour.

Après lecture du rapporteur, il est fait état des débats et de la décision du Conseil municipal pour chaque délibération inscrite à l'ordre du jour, comme suit :

N°	DÉLIBÉRATIONS	RAPPORTEURS
	Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 11 décembre 2025	
	<u>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</u>	
1	Compte-rendu des délégations du Conseil Municipal au Maire	M. le Maire
2	Pumptrack - Dénomination	C. GONTHIER
	<u>FINANCES</u>	
3	Rapport d'Orientation Budgétaire 2026	M. le Maire
	<u>ACTION CŒUR DE VILLE</u>	
4	Projet étude cinématographique - Subvention de la banque des territoires	T. BEAUJOIN
5	Renouvellement de la convention de partenariat avec Incroyable Territoire, relative à la conception et la gestion de la boutique partagée	D. FONTAINE
	<u>AFFAIRES CULTURELLES</u>	
6	Une place au soleil 2026 – Vitry Plage – Encarts publicitaires	J. SERRE
	<u>URBANISME</u>	
7	Bilan des acquisitions et cession foncières 2025	JACQUEMOT
8	Cession d'un immeuble et de terrains à bâtir sis rue du Faubourg du Hamois à Vitry-le-François – Parcelles cadastrées section AD n ^{os} 615p, 616p, 75p, 79p et domaine public	T. MOUTON
9	Désaffectation et déclassement de l'immeuble sis 1 rue de la Fauvarge à Vitry-le-François	V. MAUPOIX
10	Cession de l'immeuble sis 1 rue de la Fauvarge à Vitry-le-François	V. MAUPOIX
	<u>MARCHÉS PUBLICS</u>	
11	Lancement d'une consultation de travaux portant sur l'aménagement de l'écharpe verte et de la rue du Chantier de Bateaux dans le cadre du N.P.N.R.U. quartier du Hamois - Autorisation donnée au Maire de signer les contrats	A. LEPAGE
12	Autorisation donnée au maire à signer des avenants	T. BEAUJOIN
13	Création d'un groupement de commandes pour l'exploitation et la maintenance d'équipements de chauffage, ventilation et climatisation – Autorisation de signature de la convention constitutive du groupement de commandes et des marchés correspondants	C. COLSON
	<u>TRAVAUX</u>	
14	Effacement des réseaux basse tension et de télécommunication NPNRU Hamois – Chemin du Pont Levis	T. MOUTON

LE CONSEIL,

↳ **ADOpte** le procès-verbal du Conseil Municipal du 11 décembre 2025.

Délibération n°1 : Administration Générale – Compte-rendu des délégations du Conseil Municipal au Maire

Le Conseil Municipal

↳ **PREND CONNAISSANCE** du compte-rendu des délégations du Conseil Municipal au Maire.

Délibération n°2 – Administration Générale – Pumptrack - Dénomination

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

↳ **DECIDE** de dénommer le pumptrack Jean GUILLAUME.

Délibération n°3 : Finances – Rapport d'Orientation Budgétaire 2026

Arrivées de Mme COLLIN à 18h25 et de M. DUCHENE à 18h30.

M. EL GHALLOUSSI souligne que comme chaque année, sous cette mandature, il est pointé que nous n'avons pas vos orientations budgétaires. Concernant les principaux investissements envisagés en 2026 comme d'habitude aucun chiffrage, aucune estimation sur les projets d'investissement et donc une ligne claire sur vos priorités de l'année et les priorités sur les exercices suivants c'est-à-dire les opérations qui ont pu avoir lieu ces dernières années étalées sur 3 ou 4 exercices. Concernant la section de fonctionnement pour 2026 vous êtes optimiste, vous envisagez une baisse d'environ 500.000,00 €, c'est bien vous commencez à maîtriser, contenir les dépenses en fin de mandature, c'est plutôt une bonne nouvelle et notamment pour ceux qui reprendront ensuite la collectivité. Concernant les dotations, alors là j'ai du mal à vous suivre parce que quand j'écoute vos discours vous êtes quand même assez pessimiste, je trouve que vous tirez souvent à boulets rouges en direction de l'État. Il y a quand même une évolution significative entre 2022 et 2026, 1 million d'€, notamment grâce à l'évolution importante de la dotation politique de la ville, concernant les dotations globales on est quand même à près de 9,7 millions d'€ estimés pour 2026, donc je crois qu'au lieu d'être critique vis-à-vis de l'État qui ponctionne les collectivités territoriales, je crois que l'on devrait être plus reconnaissants et surtout rappeler plus souvent à nos concitoyens que c'est grâce à l'État qu'il se passe des choses à Vitry et notamment dans nos quartiers. Les investissements dans les quartiers prioritaires, le renouvellement urbain, les actions politique de la ville, Action cœur de ville, c'est un financement de l'État ; donc on devrait remercier un peu plus souvent l'État.

Ensuite 2 ou 3 points ont attiré mon attention concernant le programme action cœur de ville 2024/2026, vous annoncez des chiffres 2025/2026 avec des réalisations en cours, à venir, 180 logements sociaux mais lors du conseil municipal du 02 octobre 2025, la délibération n°12 qui concernait l'avenant n°4 de la convention action cœur de ville, est-ce que cette convention a été signée et est-ce qu'elle apparaît toujours dans la fiche action «inclusion d'un quota de logement LLS sur la friche Sarreguemines » ? Un article de l'Union mentionne que ce projet Cœur de ville ne sera pas réalisé, mais j'aimerais bien avoir accès à la convention et l'avenant n°4 pour savoir s'il a été corrigé.

Sur la politique de la ville vous mentionnez les trois quartiers prioritaires, vous rappelez que la Ville souhaite porter la candidature du territoire pour le dispositif de réussite éducative, pour le quartier du Hamois et le groupe scolaire du Hamois qui est en REP avec le collège mais vous devriez rappeler l'importance du groupe scolaire Pierre et Marie Curie. Vous rappelez à chaque fois que ce n'est pas de votre compétence, que la révision de la carte scolaire est à l'étude, comme il y a des réflexions au niveau de la politique de la ville et de la révision de cette carte.

C'est le moment d'envoyer votre courrier et de dire au ministère que la collectivité est candidate sur le Hamois mais aussi pour Pierre et Marie Curie.

Enfin les chiffres que vous annoncez sur le programme Cœur de ville 2024/2026, vous faites état d'un taux de vacance de logements à Vitry et on ne trouve pas les mêmes chiffres en 2022, où est plutôt sur un taux de vacance à 14,5 % que de 2,3 % vous reprenez les chiffres de l'INSEE. Un autre chiffre qui a attiré mon attention c'est celui sur la réhabilitation de l'ancienne prison et les montants que vous inscrivez qui ont été collectés par la Fondation du patrimoine 18.000,00 € dans ce ROB et moi je trouve 9.011,00 € pour 12 donateurs. Au passage, que ce soit pour la Maison du commerce et de l'artisanat, on n'a toujours pas de coût d'opération, on n'a toujours rien en matière de montant de projet, concernant l'ancienne prison c'est pareil, vous ne rappelez dans ce ROB que les montants de ce que vous allez inscrire en 2026 pour ce projet. Au regard des échanges que l'on a pu avoir cette année, je suis plutôt étonné qu'il n'y ait rien dans ce ROB 2026 d'envisager pour la Maison de la petite enfance ou pour la médiathèque François Mitterrand, pourtant vous nous aviez dit que vous alliez mettre à l'étude très rapidement et pourtant rien dans ce ROB.

M. DUCHENE dit :

Je crois que je vous dois une série d'excuses Monsieur le Maire, depuis 2014 que je suis élu, j'ai le sentiment de constater que les débats, et en particulier les débats d'orientation budgétaire, étaient un jour sans fin. L'opposition répétait systématiquement la même chose, la majorité s'enfermait dans des explications budgétaires qui n'intéressaient qu'elle et in fine la situation de Vitry n'évoluait pas. Je vous dois des excuses peut-être parce que je n'ai pas été suffisamment présent pour vous redire, et comme la répétition est l'art de la pédagogie, au bout d'un moment vous auriez pu entendre ce que l'on disait.

Je constate qu'avec ce ROB il n'en est rien. Dans toutes les mairies de France lorsqu'il y a un débat d'orientation budgétaire il y a une discussion qui est basée sur un principe très simple, c'est le bilan. Comment était la Ville il y a 6 ans ? Comment est-ce qu'elle est aujourd'hui ? C'est-à-dire qu'il n'y a absolument rien dans la proposition que vous nous avez faite aujourd'hui pour déterminer le bilan de Vitry-le-François.

Alors on va le faire ensemble, c'est un exercice de pédagogie. Depuis 2020, nous avons perdu 755 habitants. Est-ce que ce DOB pointe cette déprise démographique ? Absolument pas. Que l'on soit très clair, que l'on soit de droite ou de gauche, quelles que soient nos opinions politiques c'est un fait qui peut s'expliquer par des éléments exogènes, beaucoup de Vitryats souhaitent aller habiter dans des maisons, et comme on sait, sur notre petit territoire on a moins la capacité de construire, mais des raisons qui sont aussi endogènes, liées à notre ville, existent. J'ai cherché le mot population dans ce rapport, je ne l'ai pas trouvé, le mot démographie, habitant, ils apparaissent mais pour parler du recensement administratif, jamais il n'est écrit noir sur blanc la réalité, Vitry perd des habitants.

En 2014, on était 12.840 habitants, en 2020 12.044, 2026 on est entre 11.200/11.400 ; en 6 ans de mandat, Vitry aura perdu entre 600 et 850 habitants, c'est l'équivalent d'un quartier entier qui a disparu, c'est 100 à 150 habitants par an qui partent ou ne sont pas remplacés, quelle est la trajectoire d'atterrissage dans 6 ans ? Vous avez parlé de trajectoire budgétaire, financière, de financement de l'Etat même de trajectoire des taux d'intérêt et notre trajectoire à nous ? C'est la responsabilité de ce conseil municipal.

Alors j'ai parlé de la population totale, les familles avec enfants ça fait moins de 250, l'âge moyen baisse, on augmente de 2 à 3 ans et puis la part des plus de 65 ans c'est entre 4 et 5 points de plus par rapport à 2020. Un des exemples qui caractérise le plus cette déprise démographique c'est le centre-ville, vous parlez des commerces actifs, c'est un satisfecit total sur la politique qu'il y a au sein du centre-ville notamment la politique commerciale. On aura des appréciations contrastées de la notion de vacance et d'une offre qui est globalement couverte comme vous l'indiquez dans le DOB et notamment sur la vacance réelle que l'on peut considérer comme étant un peu plus importante, sur les fermetures aussi. La question de la boutique à l'essai, vous allez réenclencher le sujet, est-ce que ça a fait ses preuves ? Est-ce que ça a augmenté le trafic dans le centre-ville ? Je ne crois pas. Est-ce que ça permet aux commerçant d'avoir une politique un peu plus construite d'animation ? Je ne crois pas. Ce sont des enjeux.

Je n'essaie pas de vous donner des idées pour votre prochain programme, j'essaie juste de dire que depuis le temps vous auriez dû y penser.

Le deuxième sujet c'est le logement, vous avez 26 dossiers en 2025 sur un parc de 5.000 logements ; à ce rythme il va falloir 192 ans pour traiter l'ensemble des logements, je laisserai ce chiffre à la sagacité collective. Je pense que la question des cofinancements est insuffisamment utilisée. Je suis allé voir le nombre de logements qui sont des passoires énergétiques, on s'approche à près de 40 % ; à la Fauvarge, vous êtes le 1^{er} maire qui se félicite qu'un quartier puisse rentrer dans la politique prioritaire tout simplement parce que vous allez pouvoir aller chercher des financements supplémentaires, je pense qu'avant de se féliciter de cela il faut regarder l'ensemble des statistiques. La Fauvarge montre un décrochage réel. Et puis la vacance résidentielle a augmenté dans le centre-ville, donc la question de l'impact au final et au global de l'opération publique d'aménagement urbain se pose. Sur l'ensemble des investissements, vous avez cités le NPNRU du Hamois, pourtant en 2015 on avait monté le Hamois en colère, c'était il y a 11 ans, et le quartier n'est toujours pas reconstruit. Le pumptrack (330.000,00 €) dont la Région a financé une partie. Ce faisant c'est une somme qui aurait pu être dépensée différemment : la rénovation de 10 à 15 logements très dégradés aurait pu être engagée, 66 bourses au permis de conduire auraient pu permettre à des gamins de rester, dont 6 ascenseurs à la Fauvarge auraient pu être construits. Sur la friche Sarreguemines ça fait 6 ans que l'on en parle, ça fait 6 ans qu'il y a des études, on n'a toujours pas avancé là-dessus. Le financement de la rénovation du parking de la SNCF et des abords de la gare a été voté il y a 7 ans et on n'a toujours pas vu le début, c'est pareil pour la prison. Autour de cela il y a 5 enjeux qui ne sont pas pris en compte dans ce DOB, la question de l'hémorragie démographique c'est le 1^{er} enjeu, il est fondamental, la question de la politique du centre-ville n'est pas intégrée, l'enjeu n°3 c'est adapter la ville au vieillissement parce que si on a une déprise démographique, il faut adapter la collectivité à ce vieillissement et ça passe par autre chose que des banquets, l'enjeu n°4 c'est rénover le parc ancien et le n°5 c'est redonner sa place à la jeunesse encore une fois dans une ville qui se dépeuple.

Voilà le bilan, alors pardon si vous étiez moins habitué, parce qu'évidemment mes absences ont fait que vous aviez eu rarement ce type d'intervention mais je voulais vous dire que quelle que soit l'issue, prenez en compte ces éléments, pour avoir une politique qui soit adaptée et qui n'aille pas dans des investissements qui, objectivement, s'avèrent superflus. La réalité c'est que vous n'êtes pas le seul à pouvoir faire bouger cette ville et que chaque vitryat a d'une certaine façon cette responsabilité.

M. MIRGODIN souligne qu'effectivement ce dernier ROB qui nous est présenté c'est l'occasion de faire un bilan, de ce qu'est la Ville de Vitry-le-François aujourd'hui et ce qu'elle était au moment de votre première prise de fonctions en 1989.

Ce qui manque réellement dans la présentation c'est qu'est-ce que l'on fait pour lutter contre la baisse démographique qui touche notre collectivité et qui est le bilan de votre action à la tête de cette ville. On ne voit rien dans ce rapport sur les actions que l'on pourrait mener pour enrayer cette baisse démographique et peut-être par une analogie ça ressemble parfois aux débats nationaux, où l'on oublie totalement la déprise en termes de natalité et l'abandon d'une politique familiale qui malheureusement met en péril l'équilibre de notre modèle social et qui fait que l'on écope, au niveau national, sur notre modèle social et sa préservation. Mais si on revient à notre ville ce qui devrait nous préoccuper c'est d'avoir un vrai débat sur ce que l'on fait, quelles sont les priorités ? Je crois que la priorité c'est l'emploi, c'est de retrouver une attractivité économique qui nous permettrait d'enrayer la baisse démographique, eh oui la Ville peut agir, a des leviers, avec des partenaires, la Communauté de communes en premier chef, mais également d'autres collectivités qui sont le Département, la Région et aussi l'Etat. Il faut aussi une mixité dans le logement et c'est vraiment un manque de la politique que vous avez menée, offrir à nos concitoyens une vraie mixité dans le logement qui nous permettrait d'attirer des habitants dans notre ville et éviter qu'ils ne s'en aillent. Et ce à quoi on assiste c'est une véritable fin de cycle avec l'échec d'une politique qui a été menée, qui n'a pas réussi à enrayer la baisse démographique, bien au contraire qui l'a accélérée et ça aura des conséquences.

Si on prend l'exemple de nos recettes de fonctionnement, si demain on passe en dessous des 10.000 habitants, ce qui, au rythme actuel, va arriver dans moins de 10 ans. Si on suit ces projections et si on perd la dotation politique de la ville eh bien, on sera en déficit de fonctionnement et c'est ce qui devrait nous alerter. Pour cela il faut un véritable changement de méthode, retrouver de bonnes relations avec l'Etat, les différents niveaux de collectivité territoriale

qui nous entourent et de pouvoir enfin envisager d'assurer l'avenir de cette ville. Un bilan peut-être un peu sévère mais je regrette que l'on n'ait pas pu débattre et avoir de vraies orientations en la matière, ce qui nous aurait permis d'assurer demain l'avenir de cette ville.

M. le Maire répond qu'on est dans une situation particulière avec une gestion qui a conduit à faire en sorte que la Ville ne s'endette pas, que les intérêts de la dette soient diminués, que des investissements soient réalisés, 37 millions sur la durée de la mandature. Ça n'a jamais été aussi important, c'est un élément de modernisation de la collectivité, c'est une ville qui est à l'intérieur d'un département qui perd régulièrement des habitants, à l'intérieur d'un Grand Est qui perd des habitants, à l'intérieur d'un pays qui depuis cette année fabrique plus de cercueils que de berceaux et donc une évolution démographique qui concerne l'ensemble de la nation. Il y a des rapports qui sortent pour essayer de relancer les activités, donc la démographie. La déprise démographique à laquelle il faut s'adapter, n'est pas de notre fait ; elle est liée en particulier s'agissant des villes moyennes, à une métropolisation d'un côté et par ailleurs une déprise sur le territoire. Dans ce pays il n'y a pas vraiment de politique d'aménagement, il y a des aménagements, et donc dans cette déprise démographique, les collectivités sont conduites à devoir se débrouiller elles-mêmes et à se réinventer. Tout ce qui est fait autour du logement, autour du NPNRU, autour d'action cœur de ville conduit à réinventer la collectivité autour de plusieurs axes. Un logement attractif qui correspond à la sociologie mais qui s'adapte aussi à l'âge des populations, un logement accessible, un logement à coût modéré avec des économies. Son entretien est très important d'où la stratégie en termes de transition énergétique et climatique et d'ailleurs les investissements qui ont été faits (et qui n'ont pas été voté sur les bancs de l'opposition) quand on a constitué la SEM, conduisent à une baisse de 10 % et l'an prochain à nouveau à une baisse de 10 % du coût facturé par la SEM aux différents clients. La Ville fait aussi partie de ces clients, également, on est aux prémices d'un accord avec un grand industriel du territoire, qui va permettre d'enclencher une dynamique assez vertueuse d'écologie industrielle, c'est en train de se faire. La mixité du logement existe à travers les différentes politiques qui sont conduites, d'ailleurs vous avez observé qu'il n'y avait que 26 dossiers en OPAH RU mais l'OPAH est liée à des éligibilités, à des critères comme les revenus. Ça ne concerne pas tous les propriétaires, ça concerne les propriétaires ayant un revenu permettant d'accéder, et donc vous êtes dans la confusion complète lorsque vous faites cette comparaison au regard des 5.000 logements. D'ailleurs quand vous évoquez la question et nous sommes très loin des orientations budgétaires, des ascenseurs à la Fauvarge, etc, ce sont des choses qui relèvent du bailleur, et de la collectivité. On peut vous rejoindre d'ailleurs sur la nécessité d'adapter le parc mais le bailleur a aussi ses contraintes, il est engagé dans un programme très lourd en ce qui concerne le Hamois, nous n'en disons pas que des bonnes choses mais nous ne sommes pas dans la critique systématique vis-à-vis du bailleur, qui fait un travail sur le territoire. On a été interrogés sur les 70 logements, on a toujours indiqué qu'il peut y avoir 70 logements sur les 5 hectares de la friche Sarreguemines, où est le scandale d'avoir 70 logements sur 5 hectares ? On n'a jamais parlé de logements sociaux. En ce qui concerne les études pour la Maison de la petite enfance, on observera au passage que comme par hasard les principaux protagonistes administratifs de cette opération ont disparu de la circulation, le directeur nouvellement arrivé, qui, maintenant, est en disponibilité, et puis l'autre agente a été mutée comme par hasard, parce qu'en fait on a été amené à faire des travaux qui n'étaient pas nécessaires. Enfin bref, on est engagé sur des études. Sur la Maison de la petite enfance, une étude est engagée, 70.000,00 € et sur la médiathèque c'est 15.000,00 € et ces crédits seront inscrits au budget et sont dans les lignes pour les principaux investissements.

En ce qui concerne le détail des investissements, on est dans un ROB, on fonctionne par crédits de paiement et autorisation de programme, ainsi donc ai-je répondu à l'ensemble des éléments que vous avez soulevés. L'investissement sera soutenu, 6.5 millions d'€, l'autofinancement est à un bon niveau dans le contexte où on est, la fiscalité ne va pas bouger, et la Ville conserve des moyens d'investir et chemin faisant, au fil de ce qui va se passer et de l'avancement des différentes études, les programmes d'investissement seront lancés en cours d'année pour autant qu'ils soient inscrits au budget avec des sommes qui seront déterminées au moment de son vote.

M. MIRGODIN ajoute que concernant les agents du Département, vous aviez parlé lors du dernier conseil municipal d'un coup monté mais maintenant vous tirez des coïncidences entre le départ d'un directeur du Département et cette affaire. Franchement, jeter l'opprobre sur les agents d'une collectivité en tirant des conclusions douteuses, hasardeuses, et qui n'ont rien à voir avec les faits n'honore pas cette assemblée. Et en tant que conseiller départemental, je peux vous dire que les agents que vous incriminez, les agents de la PMI, avec je le rappelle un médecin qui était présent, ça n'a rien à voir avec les insinuations que vous mentionnez. Alors je vous invite a minima à retirer vos propos, parce que je trouve que jeter en pâture des noms et d'essayer de tirer des connections entre une affaire locale, les services de la PMI et l'ensemble d'un service que vous incriminez au Département et son directeur n'élève pas du tout le débat. Ce n'est pas ma conception du débat public et vraiment vous n'honorez pas à persévérer dans ce que vous dites, et quand vous parlez de coup monté, ce n'est pas comme ça Monsieur le Maire que l'on va avoir de bonnes relations avec l'ensemble des collectivités qui nous entourent et dont on a besoin pour réaliser un certain nombre de projets à Vitry, sortons un peu de notre isolement.

M. le Maire répond que nous ne sommes ni isolés, ni en mauvaise relation. Simplement il y a une liberté de parole, il y a du respect et dans le cas d'espèce il y a une page de journal et je n'ai pas instrumentalisé. Les faits sont là, avérés, chacun en pense ce qu'il en veut, il n'y a aucune menace, simplement des constats que l'on peut faire.

M. EL GHALLOUSSI souligne qu'il y a quelques temps on a suspendu la séance, Monsieur le Directeur de la SEM était intervenu pour parler d'un sujet très technique, je me suis permis de lui couper la parole plusieurs fois, je me suis permis de lui dire des choses, je pense qu'il faut qu'à un moment donné on fasse attention par rapport aux agents, qu'ils soient de cette collectivité ou d'autres. On a eu une explication après, je me suis excusé parce que j'étais intervenu, enfin on peut faire une erreur mais là votre comportement sur ce sujet-là y compris dans un échange avec le Président du Département où vous expliquez et écrivez noir sur blanc qu'au Conseil municipal du 02 octobre il a été fait mention par un élu d'opposition qu'un courrier avait été évoqué alors que jamais de courrier n'avait été évoqué, il avait été évoqué une visite de la PMI. Donc je pense que l'on doit tous garder notre calme, on va rester le plus serein possible et je vous invite à la sagesse Monsieur le Maire et arrêtez de porter des accusations.

M. le Maire remercie pour ces conseils, je n'ai ni à ajouter, ni à retirer, je n'ai pas besoin de vos conseils en matière de sagesse parce que je ne me suis pas emporté comme vous l'avez fait il y a un instant.

M. DUCHENE : vous avez mis en avant les 37 millions d'investissement sous le mandat, mais vous n'avez pas répondu à la question, qui est de savoir si ces 37 millions d'€ ont été impactants dans la vie des vitryats et dans la trajectoire de Vitry-le-François. Sur la question de la démographie vous appartiendrez de dire que c'est la faute des autres. Dans le ROB, critiquer la suppression de la taxe d'habitation quand on sait pour qui vous avez appelé à voter en 2017, c'est quand même assez gonflé, en 2022 vous êtes revenu à vos premiers amours. Mais en 2017 c'était la grande Macronie qui s'affichait avec un animateur du comité local en marche juste à côté de vous et tout ça pour nous dire derrière « oh le scandale sur les impôts locaux et sur la suppression de la taxe d'habitation ». Donc sur la démographie qui est liée aux problématiques externes, elles existent, la question de la dénatalité elle existe certainement, la question c'est de savoir ce que nous on peut faire à notre échelle, parce que je n'ai pas le sentiment que quand il y a des trajectoires au niveau national on soit impacté.

Par exemple, à partir de 2021, il y a une reprise des investissements directs, et vous avez cité la Région Grand Est, c'est la troisième région qui attire le plus d'investissements, je n'ai pas eu le sentiment qu'il y ait eu un impact sur Vitry, donc dire que Vitry suit les trajectoires qui sont autour d'elle n'est pas exact ; en revanche chez nous on amplifie les trajectoires descendantes et donc la question de la place de la collectivité a tout son sens sur le sujet. Vous avez voulu me pincer sur l'OPAH RU, en fait l'argument qui consiste à dire que les personnes ne sont pas éligibles, enfin que les logements ne seraient pas éligibles parce que les propriétaires sont trop riches, ok, combien de locataires à Vitry ? Quel est l'impact que l'on peut avoir là-dessus ? Et sur le Foyer Rémois, en

2020, avant l'élection, il y avait un sujet avec un bailleur social, il y avait une manifestation sur des suppressions de postes par un bailleur social, c'est quoi l'impact de la mairie sur les bailleurs sociaux dans la politique, sinon d'avoir des liens pour demander à ce qu'un opérateur de l'habitat social reprenne un autre opérateur, s'assurer que ça puisse fonctionner. Mais quand vous dites que l'impulsion doit être donnée par le bailleur c'est une différence de méthode entre nous, je pense que 99% des maires de France et de Navarre considèrent que l'impulsion vient du maire, de celui qui signe in fine les garanties d'emprunt. Rappelez-vous tous les sujets sur lesquels nous nous abstenons systématiquement, parce que l'on considère que la politique de logement social est allée trop loin à Vitry-le-François, on ne peut pas dire que c'est le Foyer Rémois et pas nous et ça ne nous concerne pas, mais combien d'actions ont été lancées par cette collectivité, qui ont que bénéficié en fait aux opérateurs publics du logement social ? Et dernier point, sur Sarreguemines, ce que vous dites que ça a été écrit, ça a été voté, mais ce n'est pas ce qu'il y a in fine dans la convention qui est téléchargeable. Alors soit vous considérez que ce que l'on vote ne fait pas foi parce qu'il y a un tout petit problème de légalité, soit vous considérez que vous pouvez modifier à votre guise des conventions en contradiction avec ce qui a été voté et dans ce cas ça pose le problème de la légitimité de cette assemblée.

M. le Maire souligne que les 70 logements ont été vu avec l'Etat, le taux de reconstitution a été à la demande de l'ANRU et c'est précisément l'Etat qui a demandé ultérieurement que ce ne soit pas fait sur le site de la friche. Alors n'instruisez pas une chose qui n'existe pas.

M. MOUTON ajoute qu'il a suivi les travaux du plan guide, l'Etat voulait absolument que l'on reconstitue à l'extérieur du quartier du Hamois les 70 logements, après ils sont passés à 20, et maintenant ils sont à zéro. Parce qu'on leur a fait comprendre que la mixité pouvait avoir lieu sur le Hamois puisque l'on reconstruisait un éco quartier qui permettait de pouvoir avoir de la diversité. Il y a aussi action cœur de ville, qui a réhabilité énormément sur l'extérieur du quartier donc il n'y avait pas lieu de reconstituer les 70 logements. Donc à aucun moment nous n'avons décidé de reconstituer les 70 logements, même pas les 20, parce qu'on a toujours jugé que ce n'était pas utile.

M. le Maire souligne qu'il ne faut pas stigmatiser le logement social parce qu'il y a différentes catégories, il y a les PLAI, les PLUS, c'est le logement de 50 % des Vitryats. On peut être satisfait de certaines choses, par exemple il y a des choses qui sont en train de se faire et qui sont très bien et on le dit. Il y a eu aussi du retard, on peut le dire ; la reconstruction du quartier, a effectivement du retard mais c'est dû à la situation financière du bailleur. Mais on ne l'incrimine pas. C'est un motif d'insatisfaction qui concerne le logement de 50 % de nos compatriotes qui souhaitent habiter dans des logements abordables, des logements isolés, confortables. C'est une demande simple, c'est une demande sociale, c'est une demande sociétale et c'est légitime de s'y intéresser et d'apporter et d'accompagner les politiques qui vont avec. On s'est intéressé à ces questions parce que c'est 50 % du logement de la ville et c'est extrêmement important et en ce qui concerne l'impulsion, ces programmes ne peuvent se monter que s'il y a un accord de la collectivité et la collectivité a des exigences en la matière sinon il n'y aurait pas un ANRU d'importance nationale à Vitry-le-François, ce qui est une réorganisation, on réinvente la ville, on reconstruit un quartier qui sera rééquilibré. Alors oui des décisions ont été prises après la reconstruction, au moment des 30 glorieuses qui ont conduit à un parc qui était certainement excessif mais à l'époque ils l'ont fait avec le souci de faire et de bien faire, maintenant le parc est là, il est vieillissant et c'est bien pour cela que le Hamois est en train de se déconstruire et sera demain un autre quartier, un éco quartier. On s'est suffisamment exprimé sur le sujet, il y a une politique sur le NPNRU qui rassemble la collectivité parce qu'avec la mixité c'est une réorganisation profonde de la ville, une opération extrêmement ambitieuse et lourde à porter, y compris même difficile pour les habitants parce qu'il a fallu les reloger, les bouger, faire tout un travail d'accompagnement et donc c'est un effort considérable qui est engagé au niveau du NPNRU du Hamois. Ce soir, on est sur le ROB, un budget national de compromis. Il ne convient pas à beaucoup de monde mais au moins il permet à la France d'avoir une feuille de route, ce qui est le moindre mal, y compris pour les collectivités, et en ce qui me concerne je ne suis ni pour ni contre, je suis avant tout le maire. Le budget est là, c'est quand même mieux que d'avoir une loi spéciale.

M. DUCHENE expose que le service de l'Etat est un honneur et quand on a l'occasion de servir l'Etat on prend, ça n'a pas été votre cas mais vous avez servi la collectivité, vous avez été fonctionnaire et je pense que quand on dit servir l'Etat, j'englobe tous les fonctionnaires. J'ai cette passion du service public, vous pourrez me reprocher d'appartenir à telle ou telle chose, je ne suis responsable en rien des orientations. En revanche ce que je fais j'en suis passionné et je sais que ça changera la vie de beaucoup de jeunes étudiants et ça c'est mon honneur. Sur la question de la stigmatisation, je me demande qui stigmatise les logements sociaux quand un projet de rénovation urbaine aurait dû être terminé en 2024 et que l'on est en 2026, qu'il ne l'est toujours pas. Je me demande qui stigmatise les logements sociaux lorsqu'un quartier rentre dans la géographie prioritaire pour pouvoir éventuellement imaginer une adaptation de ce quartier au vieillissement qui est de plus en plus important. Je me demande aussi, une chose qui n'a pas été évoquée pendant le DOB, c'est simplement le fait que vous ne touchiez pas à la fiscalité mais que vu l'évolution de la ville, on va perdre des ressources, parce que la politique de logement social signifie que des habitants qui ne sont pas imposables sont largement représentés dans la ville. On est à plus de 50 %, nous on dit 60 % de logements sociaux, ce qui veut simplement dire que cette politique continue à appauvrir et on constate simplement que les bailleurs sociaux font de la trésorerie et gagnent de l'argent d'une certaine façon. Mais sur les constructions pas sur la gestion, donc c'est pour cela que c'est un point important dans la relation avec les bailleurs sociaux, j'attire l'attention de chacun sur la question de la fiscalité parce qu'elle est centrale, on peut se gloser de dire que la fiscalité ne bouge pas, si votre assiette diminue, qui paye des impôts à la fin ?

Le Conseil Municipal :

↳ **PREND ACTE DU DÉBAT** des orientations budgétaires qui prévalent dans l'élaboration par le Maire du projet de Budget Primitif de l'exercice à venir.

Délibération n°4 : Action Cœur de Ville – Projet étude cinématographique – Subvention de la banque des territoires

M. EL GHALLOUSSI est plutôt curieux d'avoir des éléments par rapport au cinéma Pierre Brasseur, à savoir comment se positionne le propriétaire de ce cinéma ? On parle d'une convention, d'une étude avec une participation financière du propriétaire pour essayer de se projeter dans les années qui viennent sur le site voire sur un nouveau site, un nouveau projet. Quelle est la position de la collectivité aujourd'hui par rapport à ce projet ? Est-ce que c'est l'initiative privée ? C'est-à-dire une demande clairement du propriétaire ? On sait que depuis 10 ans ce sujet revient assez souvent, est-ce que le cinéma doit fermer, doit continuer à exister ? Il a une fréquentation qui n'est pas négligeable sur le territoire, il offre et il permet un accès à la culture à de nombreux vitryat-e-s mais pas qu'eux, des personnes aussi de l'arrondissement. Et il a été question depuis de nombreuses années de travailler à une offre ou un nouveau projet de cinéma plus moderne qui nécessite des moyens et des investissements très lourds. En même temps un cinéma de cœur de ville, avec deux offres, avec un cinéma d'art et d'essai et un cinéma commercial permettant d'attirer sur une offre de loisirs plus large les habitants. Donc quel rôle a joué la collectivité dans la présentation de cette délibération ?

Est-ce que l'on est sur une impulsion d'un propriétaire et d'un privé ou la Ville souhaite sur ce projet accompagner, suite à cette étude, une réflexion plus globale sur une nouvelle offre sur le territoire ?

M. BEAUJOIN répond que ce n'est pas le propriétaire mais l'exploitant du cinéma qui est à l'initiative de cette demande. Ça fait plusieurs années que des questions et des échanges se font quant à l'avenir du cinéma de Vitry-le-François. Les autres années il y avait des dialogues qui se faisaient mais qui n'aboutissaient pas. Cette année il a été mis en avant le fait que l'on pouvait aider l'exploitant à faire une première étude qui permettrait de voir s'il était possible soit de délocaliser le cinéma pour repartir sur quelque chose de plus moderne, ou de rester sur l'emplacement actuel en rénovant le bâtiment. Deux options se portent à nous aujourd'hui, c'est l'étude qui relèvera laquelle des deux options est la plus profitable tant pour l'exploitant du cinéma que pour la Ville.

M. EL GHALLOUSSI demande comment, à partir de la demande de cet exploitant la collectivité s'est positionnée à l'instant T, pour demain, accompagner cette initiative ? Si demain l'étude démontre qu'il est nécessaire de construire un nouveau cinéma, notamment à la Jouette, comment souhaite la collectivité, en présentant cette délibération, se projeter et s'inscrire ?

M. BEAUJOIN répond que dans un premier temps si aujourd'hui on délibère sur la mise en place d'une étude c'est que la Ville est partie prenante pour accompagner le cinéma et l'exploitant pour continuer à pérenniser l'activité sur la ville. Ensuite sur l'avenir, une fois de plus si demain on doit délocaliser l'emplacement du cinéma, bien entendu il y aura des échanges qui devront être faits sur le nouvel emplacement. Aujourd'hui ce n'est pas le cas de la délibération, il faut déjà que l'on regarde si les chiffres qui relèveront de l'étude permettront soit de partir sur l'une ou l'autre des options tel qu'il est indiqué dans la délibération. Et vous avez évoqué un emplacement qui aujourd'hui n'a pas été évoqué, personne n'a parlé de cinéma sur la zone de la Jouette.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

- ↳ **APPROUVE** ; le projet d'étude cinématographique aux fins de valider la commande auprès du cabinet HEXACOM ;
- ↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'annexe financière de la Banque des territoires, permettant le versement de la subvention et à prendre toutes les mesures ou signer tous les documents liés à la mise en œuvre de ladite étude cinématographique ;
- ↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention encadrant la participation financière de l'exploitant privé.

Délibération n°5 : – Action Cœur de Ville – Renouvellement de la convention de partenariat avec Incroyable Territoire, relative à la conception et gestion de la boutique partagée

M. EL GHALLOUSSI a bien entendu la satisfaction par rapport au départ d'un porteur de projet et d'un utilisateur du dispositif, mais ce que vous oubliez de rappeler Monsieur Fontaine de par aussi vos compétences au sein de cette collectivité et de vos délégations, c'est que le porteur de projet que vous citez va certes reprendre une activité pas très loin des Halles mais suite à une cessation d'activité. Alors allez jusqu'au bout. Oui, comme pour la Fabrique, les pépinières, c'est important que des porteurs de projet soient soutenus, pour développer leurs activités. Sauf que quand vous allez sur le terrain de la satisfaction, allez-y jusqu'au bout et dites que le porteur de projet qui est actuellement dans mon incroyable commerce va acquérir une cellule de quelqu'un, d'un porteur de projet qui est en cessation d'activité. Je nuancerai alors la satisfaction dans vos propos.

M. FONTAINE répond que le fait d'avoir travaillé là, de montrer son savoir-faire c'est peut-être ce qui l'a incité aussi à reprendre une affaire qui s'est libérée. La défection que nous avons eue sur l'année, il y en a eu 2, il s'agissait d'une confection grande taille ; il y a eu un essai, qui n'a pas été concluant, et un autre sur le linge de maison. Sur l'ensemble de l'année ça fait peu d'insatisfactions et c'est vrai que l'on a de quoi se satisfaire de cette participation. Il faut du temps parce que quelle que soit l'activité il faut au moins avoir les quatre saisons, vous avez toujours des activités qui sont en dents de scie. Nous avons aujourd'hui des postulants, il y a 13 nouveaux porteurs qui attendent, c'est la raison pour laquelle il y a une commission d'agrément pour mettre en place, parce que qui va faire quoi ? Donc cette commission est importante, elle va travailler sur ces 13 nouveaux porteurs, mais 3 font la même activité, là le choix n'est pas toujours facile.

M. EL GHALLOUSSI : vous dites qu'il y a 13 porteurs de projet, du coup vous n'avez pas le choix vous êtes obligé de réquisitionner très vite un nouveau local pour passer une deuxième convention qui permettra le versement de 15.000,00 € de subvention. Vous n'avez pas rappelé le loyer moyen qui est perçu par les occupants du local aujourd'hui et qui remonte directement vers le porteur de projet et vous avez aussi omis de nous rappeler qui est le propriétaire du local aujourd'hui et qui

perçoit le loyer de la boutique à l'essai. Aujourd'hui la collectivité paye 15.000,00 €, ne perçoit aucun loyer et on ne connaît pas le montant du loyer moyen, vous n'avez pas le choix, s'il y a 13 porteurs de projet en attente, il faut vite trouver une solution.

M. FONTAINE répond que le propriétaire est un privé, la collectivité n'a rien à voir là-dedans. Le montant des locations est fixé non pas par la collectivité, mais par l'Incroyable commerce, qui, en fonction de ses frais de fonctionnement demande une participation à chaque locataire présent, à aucun moment nous n'intervenons. La collectivité apporte seulement son aide, comme on a pu le faire pour la Fabrique. Dans les 13 que je vous ai annoncés, il y en a qui ne veulent pas aller dans cette boutique-là, il n'y en a que 3 qui veulent rentrer de suite et en plus de la même activité. Le coût moyen je ne peux pas vous le dire car nous ne sommes pas concernés dans le montant des locations. Sachez que ce sont des coûts moindres. Sur Vitry-le-François c'est 1.00/1.200,00 € alors qu'aujourd'hui ils sont à 200,00 € ou 300,00 €, donc pour un essai je trouve que c'est valable.

M. MIRGODIN souligne qu'à la lueur de ce que vous avez apporté sur le propriétaire privé de ce local, l'idée est plutôt pertinente d'essayer d'encourager des gens qui veulent tester leur activité avec un loyer qui est très en-dessous de ce qui serait pratiqué normalement. Si on avait nous-même un local, peut-être faire cela en direct, on a déjà fait 3 ans, là on se réengage sur trois ans, ça nous permettrait de pérenniser ce dispositif à moindre coût pour la collectivité et surtout mettre en valeur la compétence de nos agents qui pourraient piloter ce dispositif.

M. le Maire répond que c'est très bien votre idée sauf que ça ne fait pas partie des fiches métier de la fonction publique territoriale.

M. FONTAINE souligne qu'aujourd'hui il y a des réunions pour rendre compte au sein de nos services mais aussi avec des élus dans l'action cœur de ville où eux nous rendent compte de leur activité. Aussi, nous sommes à l'écoute de ceux qui essaient leur activité. Aujourd'hui ils sont satisfaits, pour eux c'est un moyen de savoir si c'est possible de tenir une boutique avec les charges. Si c'est la collectivité, elle devra prendre un local, il faudra du personnel, vous pensez donc que les 15.000,00 € sont excessifs ? Prenez un local, il faut déjà le trouver, et à ce moment-là je ne suis pas sûr que vous seriez d'accord pour prendre une participation de 200,00 € à celui qui veut essayer son activité.

M. le Maire ajoute qu'il y a l'effet réseau, la mutualisation de frais de structures, de l'audit sur de la gestion privée.

M. DUCHENE dit d'abord qu'il ne prend pas part au vote parce que la Région est signataire d'action cœur de ville. Ensuite il expose qu'en 2020, deux choses avaient été proposées pour le centre-ville, manager de centre-ville et une société d'économie mixte, vous avez pris une des deux idées, celle du manager de centre-ville. Il y a eu un petit turn-over sur ce dispositif, deux personnes sont venues, deux personnes sont parties. La question de la fréquentation que j'ai posée en intro et notamment d'avoir une politique qui permette de favoriser la fréquentation du centre-ville, jamais n'est indiquée la fréquentation du centre-ville. L'estimation très simple du nombre de personnes qui fréquentent le centre-ville en journée pour savoir si cette boutique a eu un impact sur la fréquentation. C'est l'objet le plus simple pour évaluer la pertinence d'un dispositif dans lequel la collectivité met de l'argent et accessoirement quel que soit le montant de cet argent, parce que c'est du denier public. Manager de centre-ville, vous avez essayé, vous n'y êtes pas arrivé, parce que pour être manager il faut avoir des outils, quels sont ces outils ? C'est une société d'économie mixte. La question qui se pose notamment grâce à votre droit de préemption c'est de disposer non pas d'un local qui permet d'accueillir au tout venant qui y a une idée qu'il souhaiterait essayer, c'est d'avoir un outil qui permette d'avoir un pilotage de l'offre en centre-ville, pas simplement d'accueillir des personnes qui souhaiteraient monter un commerce mais de repérer les commerces dont on a besoin en centre-ville pour améliorer sa fréquentation. C'est un simple point de vue qui consiste à dire qu'il ne faut pas juste avoir une cellule commerciale qui soit ouverte au tout venant pour disposer d'une offre attractive, celle-ci est globale sur le centre-ville. L'offre de centre-ville est suffisamment large sur tous les plans.

M. le Maire souligne que sur la création de la SEM ça a été étudié avec la banque des territoires et le diagnostic a été formel, ce n'était pas la bonne solution pour une ville de notre taille. C'est la conclusion de l'étude qui nous a été donnée, et la caisse des dépôts nous a dit « on ne peut pas participer parce que ce n'est pas le bon format pour votre taille de ville ».

M. FONTAINE dit qu'il ne comprend pas cet acharnement sur le commerce. Nous avons une cheffe de projet qui suit cette animation, on n'a jamais eu aussi peu de vacance au centre-ville. Vous voyez des vitrines qui sont fermées pourquoi ? Parce qu'aujourd'hui il y a une difficulté qu'il faut reconnaître pour nous c'est que le propriétaire n'est plus très chaud pour louer. Il supporte tout, il a des loyers impayés, il ne peut rien faire. Sur Vitry aujourd'hui des gens ne louent plus par contre ils veulent vendre l'immeuble. J'ai d'ailleurs proposé de taxer tous ces locaux commerciaux qui ne sont pas remis dans le commerce, vous allez voir c'est une incitation à vendre le local.

M. le Maire ajoute que le taux de vacance est à 6%, la moyenne nationale est à 14%, il y a des résultats c'est indéniable. Donc c'est une opportunité de continuer cette collaboration et d'avoir cette pépinière grandeur nature qui permet à des gens d'essayer leur projet et puis il y a un pourcentage d'échecs mais il y a aussi des réussites et on évite par cette méthode le fait que des personnes aient des échecs personnels qui les poursuivent une grande partie de leur vie.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Par 25 avis favorables et 5 abstentions : M. TRIOLET, Mme MUNSTER, M. EL GHALLOUSSI, Mme GOLLÈS (pouvoir), M. MIRGODIN, (M. DUCHÊNE prenant part au vote),

- ↳ **APPROUVE** le renouvellement de la convention de partenariat avec Incroyable Territoire, relative à la conception et gestion de la boutique partagée ;
- ↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer une nouvelle convention de partenariat similaire à la convention initiale.

Délibération n°6 : Affaires culturelles – Une place au soleil 2026 – Vitry plage : encarts publicitaires

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

- ↳ **FIXE** à 500,00 € la location de l'emplacement publicitaire pour 44 jours : du samedi 4 juillet au dimanche 16 août 2026 ;
- ↳ **FIXE** à 150,00 € la fabrication de la banderole ;
- ↳ **DIT** que les recettes seront inscrites au budget de la collectivité

Délibération n°7 : Urbanisme – Bilan des acquisitions et cessions foncières 2025

M. EL GHALLOUSSI demande si cette cession du 26 mars 2025 d'un bien immobilier qui avait fait l'objet d'une délibération n°21 en conseil municipal le 27 juin 2024, estimation des domaines 226.000,00 €, vente à l'association « Accueil sans frontières 67 » 226.000,00 €, il n'y a pas eu d'évolution de négociations comme ça se fait à chaque bien. En général c'est l'estimation des domaines avec une variation de plus ou moins 10 %, ou parfois 20 %. Je veux juste rappeler que cet immeuble a été estimé 226.000,00 € et vendu 226.000,00 €.

M. JACQUEMOT répond de ne pas avoir d'information à apporter, juste que le prix avait été proposé et l'immeuble acheté en l'état.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Par 29 avis favorables et 2 abstentions : MM. DUCHÊNE, EL GHALLOUSSI,

↪ **APPROUVE** le bilan des acquisitions et cessions réalisées par la Commune de VITRY-LE-FRANÇOIS en 2025 récapitulé dans les tableaux ci-après.

ETAT DES OPERATIONS FONCIERES REALISEES EN 2025 A - ACQUISITIONS					
Commune de VITRY-LE-FRANCOIS					
NOM DE L'ANCIEN PROPRIETAIRE	ADRESSE	REF. CAD. SUPERFICIE	PRIX D'ACQUISITION	DATE DE SIGNATURE DE L'ACTE	DATE DE LA D.C.M.
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE TERRITORIALE MARNE ARDENNES	Chemin du désert	AS 259 (275 m ²)	1,00 €	3 juillet 2025	28 septembre 2023
LE FOYER REMOIS	Rue René Crozet Rue Emile Paillard	AD 885 (1m ²) AD 896 (19 m ²) AD 888 (554 m ²) AD 891 (434 m ²) AD 892 (1740 m ²)	1,00 €	3 juillet 2025	8 avril 2025
Acquisition par exercice du Droit de Préemption Urbain					
RONÉZ Marie-Françoise Thérèse Marguerite BRUHAT Stéphane Marc Bernard BRUHAT Christophe Georges Jacques	Ruelle du Bac	AE 1481 (3232 m ²) AE 1482 (608 m ²)	100.000 €	24 octobre 2025	Arrêté n°435 du 27 juin 2025

ETAT DES OPERATIONS FONCIERES REALISEES EN 2025 B - CESSIONS					
Commune de VITRY-LE-FRANCOIS					
NOM DU NOUVEAU PROPRIETAIRE	ADRESSE	REF. CAD. SUPERFICIE	PRIX DE CESSION	DATE DE SIGNATURE DE L'ACTE	DATE DE LA D.C.M.
ASSOCIATION ACCUEIL SANS FRONTIERES 67	37 rue Charles Simon	AT 407 (278 m ²)	226.000,00 €	26 mars 2025	27 juin 2024
LE FOYER REMOIS	Rue René Crozet	AD 883 (276 m ²) AD 898 (1478 m ²) AD 893 (13 m ²) AD 894 (45 m ²)	16.617,22 €	3 juillet 2025	3 avril 2025
CCVCD	1 esplanade de Tauberbischoheim	BC 218 (104 m ²) BC 219 (2633 m ²) BC 220 (4190 m ²) BC 221 (1207 m ²)	1,00 €	4 juillet 2025	6 mars 2019
FCN	3 rue de l'Arquebuse	XB 193 (1283 m ²)	139.974,53 €	26 novembre 2025	23 juin 2022

ETAT DES OPERATIONS FONCIERES REALISEES EN 2025 A - ACQUISITIONS					
Parcelles en indivision avec la commune de MAROLLES					
NOM DU NOUVEAU PROPRIETAIRE	ADRESSE	REF. CAD. SUPERFICIE	PRIX DE CESSION	DATE DE SIGNATURE DE L'ACTE	DATE DE LA D.C.M.
AUCUNE OPERATION					

ETAT DES OPERATIONS FONCIERES REALISEES EN 2025 B - CESSIONS					
Parcelles en indivision avec la commune de MAROLLES					
NOM DU NOUVEAU PROPRIETAIRE	ADRESSE	REF. CAD. SUPERFICIE	PRIX DE CESSION	DATE DE SIGNATURE DE L'ACTE	DATE DE LA D.C.M.
SAONE AZERGUES	500 rue de la Violette 51300 MAROLLES	AC 145 (16 927 m ²)	70.399,39 €	30 septembre 2025	3 avril 2025

Départ de Mme MUNSTER à 20h25 (pouvoir à M. MIRGODIN).

Délibération n°8 : Urbanisme – Cession d'un immeuble et de terrains à bâtir sis rue du Faubourg du Hamois à Vitry-le-François, parcelles cadastrées section AD n°s 615p, 616p, 75p, 79p et domaine public

M. EL GHALLOUSSI demande quand la collectivité a écrit à l'ensemble des locataires de ce bâtiment pour les avertir ? Et est-ce qu'il est possible d'avoir copie du courrier envoyé à tous ces locataires pour les avertir de la cession prochaine de ce bien immobilier qui a fait l'objet d'une délibération antérieure en 2025, où l'on a abordé la fiche action pour les 20 LLS avec l'acquisition par Plurial Novilia de ce bâtiment et sa réhabilitation ?

M. MOUTON répond qu'il y a déjà eu 3 courriers envoyés.

M. le Maire ajoute que cela ne pourra s'officialiser que si le conseil délibère. Ce sont des courriers pour intention, pour dire que l'intention va dans ce sens.

M. DUCHENE : est-ce que ce qui est cité sera respecté ?

M. EL GHALLOUSSI : est-ce que les locataires de la Ville de Vitry-le-François qui occupent actuellement cet immeuble ne vont pas apprendre dans la presse que l'immeuble va être cédé au bailleur Plurial Novilia pour le réhabiliter ? Ils sont au courant ? Là vous dites qu'il y a 3 courriers et que ce sera vraiment officiel à partir de ce soir dès le vote par la majorité de cette délibération.

M. MOUTON souligne que le directeur général adjoint me dit qu'ils les ont vus 3 fois, j'en ai vu quelques-uns et je leur ai expliqué comment ça fonctionnait.

M. EL GHALLOUSSI : c'est quand même maladroit pour un propriétaire que les locataires apprennent que l'immeuble est vendu, de devoir partir le temps de la réhabilitation lourde. C'est toujours un peu gênant d'apprendre par d'autres une information de ce type-là.

M. MOUTON souligne que c'est pourquoi on a superposé les deux schémas parce que l'ANRU accompagnait la municipalité à 50 % pour la destruction de l'école et ensuite Cœur de ville pouvait apporter pour la reconstruction des 20 logements 1,5 million d'€.

M. EL GHALLOUSSI ajoute que ce que vous oubliez de mentionner c'est que Cœur de ville on est à 1.000,00 € du m² H.T. d'accompagnement des bailleurs sur les opérations de construction, on peut comparer avec le chiffre de l'ANRU en accompagnement au m² sur les mêmes types d'opération. Donc les bailleurs le font aussi. Ça reste des propriétaires. Ils viennent, ils font, ils vont acquérir, ils vont réhabiliter parce que l'aide financière est plus intéressante que les aides de l'ANRU. En plus on apprend par Monsieur le Maire que l'ANRU a de gros problèmes de trésorerie et de versement alors que c'est quand même Action logement qui est le poumon économique. Je prends l'exemple de Reims, il n'y a pas eu et il n'y a pas dans le cadre des programmes actuels de problèmes de versement ni d'avance, ni de subvention alors que le programme est fini.

M. le Maire ajoute que si l'opération s'est montée c'est que ça a été vu au plus haut niveau de l'ANRU, quand c'était possible de le faire. C'est-à-dire il y a un an, c'est aussi l'intérêt de la collectivité. Dans le contexte où les finances sont contraintes, c'est une opération qui est plus supportable, qui est plus intéressante pour la collectivité et pour pouvoir consacrer d'autres financements à d'autres opérations.

M. MOUTON : et il y aura dix terrains à l'accession, ce qui est important pour la diversité.

M. DUCHENE dit qu'il ne prendra pas part au vote car c'est une fiche action cœur de ville. Ce que l'on comprend en fait, c'est que vous avez proposé un pacte à Plurial Novilia pour ces logements et la création de dix terrains. Une question très simple : ça m'a toujours étonné dans votre politique de cession de terrains c'est que jamais vous n'imaginez vendre cela à un privé ? Parce que là vous l'avez fait estimer, peut-être que sur le marché cela aurait été plus profitable. Par ailleurs vous n'auriez pas été embarqués dans une opération de création de logements sociaux. Est-ce que vous avez un argument objectif pour dire que vous n'avez pas voulu mettre ce bien sur le marché parce

que c'est dans un quartier assez attractif et qui aurait pu avoir un intérêt, il y a un immeuble qui est quand même en bon état.

M. MOUTON répond que si vous réussissez à trouver un investisseur privé qui veut venir sur le Hamois dites-le nous, on travaillera avec lui. Aujourd'hui la solution de Plurial Novilia c'est quand même une solution de raison puisque vous savez que l'ANRU au départ ne prenait pas la déconstruction de tout l'immeuble, c'était plusieurs centaines de milliers d'€, un demi-million pour la déconstruction, donc la superposition des deux schémas nous permet de faire une opération qui n'est pas trop coûteuse pour la collectivité.

M. le Maire ajoute qu'en ce qui concerne l'investissement, bien sûr qu'il y aura certainement la possibilité de voir des investisseurs privés quand le quartier sera fait. Aujourd'hui il ne présente pas du tout d'attractivité même d'opportunité financière, ceux qui ont tenté cela, voyez Rue de l'Arquebuse, opération avec un petit bailleur, c'est toujours en plan. On est en province, on a un partenaire solide, fiable, qui entend construire du pavillon individuel, ce qui correspond à la demande, et qui va laisser dans l'opération dix parcelles à l'acquisition privée, ce qui également répond à notre souci de diversification et de mixité, qui viendra compléter ce qui sera réalisé dans le cadre du NPNRU du Hamois.

M. MOUTON : dans le plan guide, il y a 40 parcelles qui sont en accessibilité, plus les 10, donc s'il y a un constructeur privé qui veut intervenir sur le quartier, il pourra.

M. DUCHENE souligne qu'il ne s'amuse pas à mélanger politique et investissement immobilier, c'est important de le rappeler. Vous prenez acte de la situation du Hamois, j'ai envie de vous dire la faute à qui aujourd'hui si le quartier n'est pas attractif, quand vous parlez d'un investissement privé Rue de l'Arquebuse, dans lequel vous avez été plantés pendant 10 ans, ça fait combien de temps que l'on est plantés sur le Hamois ?

L'idée qui consiste à dire qu'évidemment il y a des problématiques qui sont liées à la propriété privée, toute personne qui est propriétaire d'un appartement et qui fait des assemblées générales le sait, mais dire que le bon modèle c'est d'aller vers le modèle systématique soit du tout Etat, soit du tout collectivité, ça ne va pas du tout, ce n'est pas bon cette philosophie, en tous cas ça donne ce que ça donne aujourd'hui.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Par 25 avis favorables, 2 avis contraires : Mme MUNSTER (pouvoir), M. MIRGODIN, 3 abstentions : MM. TRIOLET, EL GHALLOUSSI, Mme GOLLÈS (pouvoir), M. DUCHÊNE ne prenant pas part au vote,

↳ **APPROUVE** le principe de la cession de l'immeuble et des 20 terrains à bâtir à prélever dans les parcelles cadastrées section AD n^{os} 615p, 616p, 75p, 79p et domaine public à Vitry-le-François à Plurial Novilia, ou tout acquéreur qui s'y substituerait, dans les conditions définies ;

↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte à intervenir et, d'une manière générale, tous les documents se rapportant à cette affaire ;

↳ **DIT** que la recette et les dépenses ainsi engendrées seront imputées aux budgets correspondants.

Délibération n°9 : Urbanisme – Désaffectation et déclassement de l'immeuble sis 1 rue de la Fauvarge à Vitry-le-François

M. EL GHALLOUSSI revient sur les déclassements du domaine public et sur l'historique. On parlait tout à l'heure de nombreuses opérations de groupes scolaires, le bâtiment Rue Charles Simon, qui avait fait l'objet d'un déclassement, la délibération précédente avec le groupe scolaire du Hamois, il va être question maintenant de celui de la Fauvarge, du groupe scolaire Pierre et Marie Curie. Mais on n'a aucune nouvelle du déclassement du domaine public et de la vente de l'immeuble

attendant au groupe scolaire Paul Fort. Que devient cet immeuble ? Il est vendu, pas vendu, il appartient toujours à la collectivité ? Il va être cédé ? Il devait faire l'objet dans le cadre du programme de rénovation urbaine d'une cession à un bailleur pour un projet, et depuis quelques années plus de son, plus d'image sur se bâtiment. Il y a un réfectoire juste à côté, il y a des réseaux communs, il y a la biomasse du bâtiment. On arrive à la fin de votre mandature et j'aimerais savoir ce qu'il devient.

M. le Maire répond que ce n'est pas à l'ordre du jour. Vous avez finalement perdu la mémoire, il y a une dation qui a été faite avec le bailleur, par délibération. On pourra la tenir à votre disposition. Le bailleur est propriétaire, il l'a peut-être revendu, mais ce n'est pas la responsabilité de la collectivité, il y a eu une dation qui a été faite dans le cadre d'un accord avec le bailleur. Le bailleur qui est le Foyer Rémois est devenu propriétaire au terme d'une délibération adoptée en conseil municipal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Par 27 avis favorables, 4 abstentions : MM. TRIOLET, DUCHÊNE, EL GHALLOUSSI, Mme GOLLÈS (pouvoir),

✎ **CONSTATE** la désaffectation et **PRONONCE** le déclassement du domaine public communal de l'immeuble sis 1 rue de la Fauvarge, ainsi que ses abords immédiats, implanté sur la parcelle cadastrée section AX n°116.

Délibération n°10 : Urbanisme – Cession de l'immeuble sis rue de la Fauvarge à Vitry-le-François

M. EL GHALLOUSSSI souhaite connaître le nom de l'agence immobilière qui a assuré la transaction de ce bien qui a été estimé à 190.000,00 € puis 172.000,00 €, vendu à 142.000,00 € soit 84.000,00 € d'écart par rapport à la vente de l'autre immeuble dans le quartier du Désert. De même quelles sont les garanties qu'a apporté la SCI BF Immo concernant les travaux et la rénovation du bâtiment et quelle est la réponse aux attentes des locataires que vous connaissez ? Parce que plusieurs fois durant les deux dernières années les locataires de ce bâtiment, qui sont pour certains des anciens agents de la collectivité à la retraite, ont alerté la collectivité sur le manque d'entretien, sur les difficultés d'insalubrité, etc... Et au regard de toutes les doléances de nos agents qui sont partis à la retraite et qui occupent pour certains encore cet immeuble, on doit leur apporter quelques garanties et que demain malgré l'engagement de ce futur propriétaire, au-delà du bail de 6 ans il y ait un engagement concret de par le prix très à la baisse par rapport à l'estimation des domaines, il y ait un engagement de faire un bail de 6 ans pour les locataires sur la question des rénovations et sur la question des difficultés d'entretien des chaudières, des communs, des sous-sols, des caves, et les difficultés d'insalubrité qui sont remontées plusieurs fois par des locataires ou pas leurs enfants à la collectivité. Donc il serait bien, avant de voter, que l'on puisse avoir un peu de garanties ou en tous cas des explications par rapport à cette cession.

M. MAUPOIX répond que s'agissant de l'état d'insalubrité, il est vrai qu'il y a des soucis avec une occupante des lieux mais pour y avoir habité pendant quelques temps dans ce bâtiment, les huisseries avaient été changées, les chaudières étaient en état de fonctionnement, les portes sécurisées. Ça ne présentait pas un état aussi pitoyable, ça ne présentait pas les signes que vous avancez-là. La Ville n'est pas un bailleur, ce n'est en rien son métier, le bâtiment ayant besoin d'un rafraîchissement au vu des différentes normes qui sont existantes, ça va amener des travaux conséquents et ce n'est pas dans l'intérêt de la collectivité de proposer ce genre de travaux d'où le fait que ce soit proposé à la vente.

M. le Maire ajoute que la Ville n'est pas un bailleur, ce n'est pas son métier. D'ailleurs toutes les collectivités se désengagent de tout ce qui est la gestion de ces immeubles qui étaient des immeubles affectés au logement du corps enseignant, à une époque où il n'était pas indemnisé donc c'est une page qui se tourne.

M. BEAUJOIN souligne que sur la question de l'agence qui était intermédiaire dans cette transaction ; c'est l'atelier immo, et par mon intermédiaire, parce que je suis conseiller immobilier dans ce réseau. C'est moi qui ai participé à cette transaction et d'ailleurs je ne prendrai pas part au vote de cette délibération. Sur les garanties que vous souhaitez avoir concernant les travaux de ces appartements, pour information, l'ensemble de ces appartements de cet immeuble sont classés F ou G, ce qui veut dire qu'ils sont très mal classés. Aujourd'hui ils ne sont pas impropres à la location, en revanche sur tous les appartements, il y en a un qui n'est pas loué. Et il va devoir faire l'objet de travaux afin de pouvoir le remettre dans une classification énergétique permettant de le remettre à la location et dans la foulée l'ensemble des autres appartements feront l'objet de rénovation qui permettront de remonter la classification énergétique de l'ensemble du bâtiment.

M. EL GHALLOUSSI : vous ne répondez pas à la question sur les garanties de la SCI mais ce qui m'étonne c'est qu'un membre de ce conseil municipal, peu importe son activité professionnelle, se retrouve dans une vente d'un bien de la collectivité. Par quel hasard c'est possible sachant que les biens de la collectivité sont proposés, ont été mis en ligne sur le site ? Donc n'importe quel acquéreur particulier, privé ou professionnel avait accès à cette information et comment notre collègue, de par sa profession, se retrouve dans une transaction immobilière entre la Ville et les agences immobilières. Loin de moi des accusations mais par contre je trouve que la Ville ne devrait pas autoriser et permette qu'un membre de ce conseil, de par ses activités professionnelles, puisse être concerné par une vente de la collectivité. Vous êtes le garant de l'éthique. Cette vente aurait dû être proposée à une agence immobilière qui n'avait pas de lien avec la collectivité.

J'ai eu des locataires au téléphone ces jours-ci, en voyant le dossier de ce conseil municipal et ils n'ont pas reçu une information officielle, il y a eu une visite qui a été effectuée l'été dernier. La collectivité n'a donc pas informé officiellement les locataires de ce bâtiment. Je rappelle aussi que ce sont des anciens agents de la collectivité, par respect pour eux il ne faut pas qu'ils l'apprennent dans la presse, j'espère que le nécessaire a été fait. Vous êtes concerné aussi par ce bien immobilier. Levons et permettons une transmission des informations et évitons que les locataires de la collectivité découvrent les choses dans la presse.

M. le Maire : évitons les procès d'intention, dans le cas d'espèce. Toutes les agences ont été contactées et tous les offices notariaux ont été contactés, il y a eu depuis 4 ans une seule proposition et au surplus il n'y a aucune commission prélevée par notre collègue qui respecte une règle d'éthique, il a eu une offre, il met en relation, il n'y a aucune commission versée.

M. BEAUJOIN réplique que dans le marché immobilier pour qu'il puisse y avoir commission il faut mandat, aujourd'hui la collectivité n'a donné mandat à aucune agence, aucun mandataire immobilier, aucune étude notariale pour vendre ce bien. Donc aujourd'hui le prix qui a été évoqué et transmis dans la délibération c'est un prix que la collectivité va retoucher dans son intégralité sans qu'il n'y ait de commission rétrocedée.

M. DUCHENE souligne qu'il se souvient d'un tract en 2020 où juste avant le 2^{ème} tour vous expliquiez qu'il ne fallait absolument pas livrer la Ville à une clique, la clique étant C. TRIOLET, L. MUNSTER, T. DUCHENE, R. EL GHALLOUSSI. Ce tract était au niveau du caniveau absolu dans le style qui vous caractérise dans les campagnes électorales. Et je ne pensais pas tomber aussi bien quand j'ai repris qu'il ne fallait pas mélanger affaire politique et affaire immobilière. Je suis stupéfait par cette situation, si cette délibération est acceptée, elle devra faire l'objet d'un contrôle de légalité de la Préfecture parce qu'elle met ce conseil municipal en position de conflit d'intérêt par rapport à l'un de ses membres et ça c'est un élément qui n'est pas à prendre à la légère. Vous nous dites qu'il n'y a pas eu de commission, c'est une position qui est relativement difficile pour nous parce qu'il se trouve qu'il y a la politique et puis les liens que l'on peut entretenir les uns avec les autres et je n'ai que de la sympathie pour ce collègue du conseil municipal. Quand on est engagé, quand on a des responsabilités, on doit se déporter sur certaines situations même s'il n'y a aucune rémunération, aucun risque en réalité d'être pris en conflit d'intérêt, la réalité c'est que le conflit d'intérêt c'est parfois l'intentionnalité et c'est une problématique très forte qui, pardon de le dire, rejaillit sur tout le conseil municipal.

M. BEAUJOIN confirme que dans la mesure où une fois de plus je n'ai été qu'un intermédiaire, il n'y a eu aucun mandat de la collectivité pour vendre ce bien. Je n'ai fait marcher que mon portefeuille d'investisseurs, une fois cela fait, nous avons réalisé une visite telle que prévue dans la programmation de la vente de cet immeuble. Mon investisseur m'a fait une proposition que j'ai remontée à la collectivité. Ça ne va pas plus loin.

M. le Maire ajoute qu'il y a 4 ans il y avait un investisseur qui proposait plus et il a arrêté parce qu'il ne pouvait pas équilibrer son opération.

M. EL GHALLOUSSI souligne que le fait de faire marcher son réseau, un portefeuille d'investisseurs ; sauf que 190.000,00 € d'estimation des domaines. 2^{ème} estimation des domaines 172.000,00 €, vente 142.000,00 €, c'est 10 % de marge et on est à plus de 10 %, il faut bien enlever tout soupçon.

M. le Maire conclut que pour lever toute forme de soupçon, on va réécrire à l'ensemble des cabinets et puis la délibération reviendra en l'état. Et comme cela ça évitera d'entretenir une suspicion vis-à-vis d'un collègue.

M. BEAUJOIN : mon honneur est sauf chers collègues.

La délibération n°10 relative à la cession l'immeuble sis rue de la Fauvarge à Vitry-le-François est retirée.

Délibération n°11 : Marchés Publics – Lancement d'une consultation de travaux portant sur l'aménagement de l'écharpe verte et de la rue Chantier de Bateaux dans le cadre du N.P.N.R.U. du Hamois – Autorisation donnée au Maire de signer les contrats

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Par 25 avis favorables, 6 abstentions : M. TRIOLET, Mme MUNSTER (pouvoir), MM. DUCHÊNE, EL GHALLOUSSI, Mme GOLLÈS (pouvoir), M. MIRGODIN,

☞ **APPROUVE** le projet d'aménagement portant sur la création d'une écharpe verte et la requalification de la rue Chantier de Bateaux ;

☞ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à lancer une procédure adaptée, à signer les marchés correspondants avec les entreprises retenues et toute pièce relative à cette affaire ainsi que prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés correspondants ;

☞ **APPROUVE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter auprès des partenaires financeurs éventuels, toutes les subventions possibles à leur taux maximum ;

☞ **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2026 et aux suivants.

Délibération n°12 : Marchés Publics – Autorisation donnée au Maire à signer des avenants

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Par 25 avis favorables, 6 abstentions : M. TRIOLET, Mme MUNSTER (pouvoir), MM. DUCHÊNE, EL GHALLOUSSI, Mme GOLLÈS (pouvoir), M. MIRGODIN

☞ **APPROUVE** les avenants à passer avec l'entreprise SRBI et le groupement d'entreprises représenté par INGESSIA ;

☞ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ces avenants ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire ;

☞ **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2026.

Délibération n°13 : Marchés Publics – Création d’un groupement de commandes pour l’exploitation et la maintenance d’équipements de chauffage, ventilation et climatisation – Autorisation de signature de la convention constitutive du groupement de commandes et des marchés correspondants

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Par 25 avis favorables, 6 abstentions : M. TRIOLET, Mme MUNSTER (pouvoir), MM. DUCHÊNE, EL GHALLOUSSI, Mme GOLLÈS (pouvoir), M. MIRGODIN,

↳ **ADHÈRE** au groupement de commandes ;

↳ **ACCÈPTE** la désignation de la Ville de VITRY-LE-FRANÇOIS en tant que coordonnateur du groupement ;

↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention constitutive du groupement ;

↳ **CHARGE** le coordonnateur à procéder à la préparation et la mise en œuvre de la procédure de passation de la consultation et, le cas échéant, à ester en justice au nom et pour le compte des membres du groupement pour la procédure dont il a la charge ;

↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les marchés correspondant avec la/les société(s) retenue(s) à hauteur des besoins propres à la Ville de VITRY-LE-FRANÇOIS ainsi que toutes pièces relatives à leur exécution ;

↳ **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2026 et suivants ;

↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter auprès des partenaires financeurs éventuels, toutes les subventions possibles à leur taux maximum.

Délibération n°14 : Travaux – Effacement des réseaux basse tension et de télécommunication – N.P.N.R.U. Hamois – Chemin du Pont Levis

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Par 29 avis favorables et 2 abstentions : Mme MUNSTER (pouvoir), M. MIRGODIN,

↳ **APPROUVE** le programme d’effacement des réseaux du Chemin du Pont Levis présenté par le S.I.E.M. ;

↳ **DONNE** délégation de signature au S.I.E.M. pour la convention d’enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques ;

↳ **CONFIE**, la réalisation de ces travaux au S.I.E.M. (Syndicat Intercommunal d’Electricité de la Marne) ;

↳ **ACCÈPTE** de verser au S.I.E.M. un fonds de concours représentant 30 % du montant H.T. des travaux ;

↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute les pièces administratives et comptables en lien avec cette opération ;

↳ **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2026 et les suivants.

M. EL GHALLOUSSI souligne qu’on arrive en fin de mandat, en fin d’exécutif et je souhaite remercier tous les agents qui ont œuvré sur cette mandature à préparer toutes ces délibérations, à mener un travail remarquable de préparation, tous les services, les agents qui ont le service public au cœur. Rappeler tout le travail que mènent les agents malgré le contexte, malgré une certaine situation et dire que l’on a souvent eu des débats, des tensions parfois mais ça a toujours été dans l’intérêt des délibérations portées, l’intérêt de nos concitoyens, l’intérêt du territoire. Si j’ai pu parfois aller loin je m’en excuse, mais le travail d’opposition, doit surtout être utile au bien commun, au territoire et c’est normal de débattre, d’échanger, c’est normal de ne pas être d’accord mais ça se fait toujours dans un cadre républicain, démocratique et dans le respect des personnes.

M. le Maire prend acte.

M. MIRGODIN se joint aux propos de son collègue. Effectivement fin de mandature, fin de mon 1^{er} mandat, merci aux agents pour leur accompagnement, merci aussi aux collègues pour ces débats.

A titre personnel j'ai toujours essayé d'avoir des débats apaisés et constructifs, ça n'a pas toujours été le cas et je le regrette. Je pense que l'image qui est parfois donnée dans cette assemblée n'incite pas nos concitoyens à faire leur devoir électoral et encore plus à s'engager. N'oublions jamais l'intérêt général et nos concitoyens.

M. le Maire : dont acte, et en espérant que l'enfer ne soit pas pavé de bonnes intentions. Merci à l'administration, aux collègues, à tout le monde, ceux qui ont fait vivre la ville.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 21h20.



Le Maire,

Sébastien MIRGODIN